

BP Métiers de la Pierre



Unité de Formation par Apprentissage Lycée Jacques Le Caron ARRAS



Le métier

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel hautement qualifié qui travaille en entreprise artisanale, en atelier ou sur chantier, seul ou en équipe.

Il prend connaissance des plans et des relevés d'éléments devant être aménagés.

Il établit lui-même des tracés et épures, ainsi qu'un descriptif des nuances de matériaux.

Il choisit le matériel nécessaire à la réalisation et participe à l'organisation du chantier (installation, évacuation des déchets...).

Par ailleurs, il débite, taille, assemble, pose et nettoie les roches qu'il a choisies avant de les mettre en place.

Il peut également réaliser des travaux de démontage.

En fin de chantier, il vérifie la conformité de l'ouvrage et effectue les contrôles qualité.

La formation

Formation en 2 ans en alternance UFA/Entreprise.

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais adaptés à la pédagogie de la formation en alternance.

Enseignement général : 414 heures pour les 2 ans

Enseignement technologique et professionnel : 506 heures

Epreuves d'examens évaluées en contrôle en cours de formation (CCF) et en contrôles ponctuels (CP).

La formation pratique en entreprise est assurée par le Maître d'apprentissage.

UFA du Lycée Jacques Le Caron

61 Avenue de l'hippodrome
62000 ARRAS

Contactez le Directeur Délégué

Tél. : 03.21.21.50.00

Mail : ufa.lecaron@ac-lille.fr

Les conditions d'accès à la formation

Signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur
Etre âgé entre 16 et 25 ans (dérogation possible)
Etre déclaré apte physiquement au travail à effectuer en entreprise (visite médicale d'embauche obligatoire).

Etre titulaire du CAP Taille de Pierre ou avoir 3 années d'expérience sur un chantier de taille de pierre

Le rythme de l'alternance

1 semaine en centre de formation,
2 à 3 semaines en entreprise



Les débouchés à l'issue de la formation

Les titulaires du brevet professionnel Métiers de la Pierre et de la décoration peuvent devenir maçons, tailleurs de pierre.

Il exerce son activité dans les secteurs de la construction, du bâtiment, de la restauration de monuments historiques, de la marbrerie funéraire, de l'ameublement et de la décoration.



cfa.ac-lille.fr